

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 9 AVRIL 2025 à 19H00**



**N°030/2025 – Instauration d'une avance remboursable du budget principal au profit du budget rattaché de la Régie de l'Energie**

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **20** – Excusés avec Pouvoir : **3** – Excusé sans Pouvoir : **0**  
Absents : **2** – Votants : **23**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 9 AVRIL**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 3 avril 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, CHAUDET Lydie, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

**Mesdames, Messieurs :** BULIARD Sylvie (pouvoir donné à Isabelle VIGNAGA), DOUVRE Evelyne, (pouvoir donné à Frédéric MARCILLAC), RONGEAT Stéphane, (pouvoir donné à Patrick VAUGEOIS).

**ETAIENT ABSENTS :** Madame GONGUET Nathalie, Monsieur GRUET Alexis.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Comme le budget Photovoltaïque, le budget de la Régie doit s'équilibrer en dépenses et en recettes, et la loi interdit, par principe, à la commune de rattachement la prise en charge au sein de son budget propre des dépenses liées à l'exploitation d'un service public industriel et commercial (SPIC). Cela signifie que la commune ne peut verser une subvention d'équilibre à la Régie.

Pour faire face aux dépenses de fonctionnement et d'investissement 2025 de la Régie dans l'attente des recettes à venir, il est proposé d'approuver le versement d'une avance de trésorerie de 26 978.76€ TTC du budget principal de la commune à la Régie de l'Energie.

***VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-15, R. 2221-70, L.2311-5, L. 5211-1, L.5211-11-1 et L.5711-1,*

***CONSIDERANT** l'avis favorable émis lors de la commission des finances du 26 mars 2025,*

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVE** le versement d'une avance remboursable du budget principal au budget rattaché de la Régie de l'Energie pour un montant de 22 482,30 € HT, soit 26 978.76€ TTC, qui devra être remboursée en intégralité au plus tard au 31/12/2026.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2025  
Publication : 18/04/2025

**DECIDE** que cette avance sera remboursée en fonction des résultats observés en fin d'exercice budgétaire sur le budget rattaché de la Régie de l'énergie,

**DIT** que les crédits nécessaires à cette avance remboursable sont prévus à l'article 27638 du budget principal de l'exercice en cours,

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ces opérations et l'autorise à signer les pièces utiles.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
Guillaume FAUVET



Le secrétaire  
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250409-030-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2025  
Publication : 18/04/2025